

VILLE D'EPERNON**(Eure-et-Loir)**

8, rue du Général Leclerc

BP 30041

28231 EPERNON cedex

Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 14 MAI 2018**

FR/LN/CJ n° 2017/08

Objet de la délibération :Attribution de subventions aux
associations locales
Année 2018SECTEUR D'ACTIVITE ACTION
SPORTIVE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoir : 01

Votants : 23

Date de la convocation :
7/05/2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 mai à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

Absentes Excusées :

BASSEZ Rosane, pouvoir à B. BONVIN
LARCHER Annick.

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine,
BEAUFORT Arnaud, MARCHAND Isabelle.

Secrétaire de séance : BONVIN Béatrice.

VU l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,
CONSIDERANT les demandes de subvention présentées par les associations locales dans le cadre de leur activité,

Considérant l'examen de ces demandes en commission communale à l'appui de dossiers complets,

Il est proposé :

- a) – de signer la convention prévue à cet effet,
- b) – d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires
- c) – d'accorder aux associations locales figurant dans le document joint les sommes suivantes.

Un crédit de 190 000 € est ouvert à l'article 6574 du budget primitif 2018.

Les propositions ont été examinées par les membres de la commission des sports.

| N° de Dossier | Associations | DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL |
|---------------|---|-------------------------------|
| N° 20 | AMICALE SPORTIVE | 72 000 € |
| N° 21 | ENT. SPORT. MAINTENON-PIERRES (Sect. Cyclisme) | 1 500 € |
| N° 22 | ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE | 1 900 € |
| N° 23 | LES PECHEURS DE LA DROUETTE | 1 450 € |
| N° 62 | LES P'TITES FOULEES SPARNONIENNES | 480 € |
| TOTAL | | 77 330 € |

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents pour l'octroi de subventions municipales d'un montant de **77 330 €**.

Fait et délibéré à Epernon, le 14 mai 2018

Le Maire,

F. RAMOND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180514-d2018_05_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2018

Affichage : 18/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État